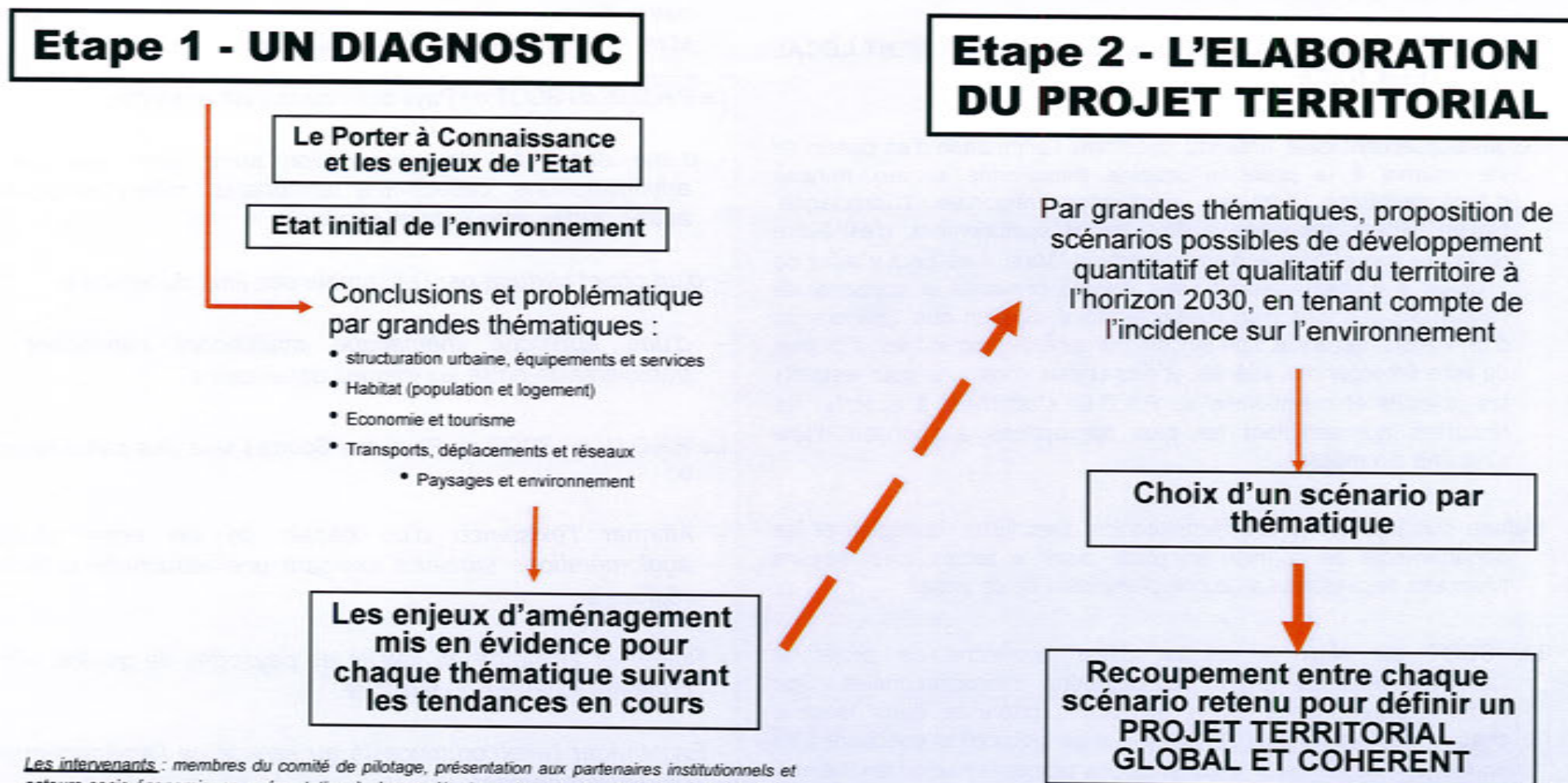


LA METHODOLOGIE D'ELABORATION DU P.A.D.D.



Les intervenants : membres du comité de pilotage, présentation aux partenaires institutionnels et acteurs socio-économiques, présentation à chaque élu du territoire, puis débat sur le P.A.D.D. au sein du conseil communautaire et concertation publique (présentation aux administrés).

L'élaboration du SCOT du Pays des Sources a suivi une démarche prospective et participative afin de tendre vers un projet en mesure d'encadrer les tendances en cours et un projet partagé par les acteurs territoriaux.

UN DIAGNOSTIC

Le diagnostic territorial est l'étape préalable à la définition d'un projet. Il vise à une analyse détaillée du territoire et de ses diverses composantes afin de tirer un bilan des évolutions passées, d'en évaluer les tendances et dynamiques en cours, pour au final mettre en évidence ses atouts et ses faiblesses. Le diagnostic du Pays des Sources a été réalisé entre le printemps 2009 et l'été 2010. Une synthèse des différentes études déjà réalisées a d'abord été établie, complétée de données plus récentes obtenues auprès des organismes habilités (INSEE, Chambres consulaires, etc.). Le Porter à Connaissance transmis par l'Etat et les enjeux de l'Etat sur le territoire ont également été examinés et intégrés aux premières réflexions. Il a ensuite été procédé à l'élaboration d'une base de questionnaire - dialogue qui a servi de support aux enquêtes communales. Le bureau d'études a visité les 48 communes et rencontré les maires, souvent entourés d'adjoints et de conseillers municipaux.

Des documents d'analyse ont été établis à la suite de cette phase et présentés à quatre commissions thématiques rassemblant des représentants (élus) des 48 communes et de la Communauté de Communes, ainsi que des représentants des organismes associées ou qu'il a semblé utile de consulter (services de l'Etat, collectivités territoriales, syndicats, chambres consulaires, organismes bailleurs, sociétés de transport, milieu associatif, etc.).

Le diagnostic a été synthétisé dans un document diffusé à chaque commune, comprenant 3 volets : le diagnostic territorial, le diagnostic agricole et l'état initial de l'environnement.

Il a également été mis en ligne sur le site internet de la CCPS. Ces 3 rapports d'analyse font part de l'état du territoire et affiche les conclusions et la problématique posée telles qu'elles sont apparues dans cette première étape de l'étude. Il constitue le livre I du rapport de présentation du dossier SCOT.

UN PROJET TERRITORIAL

Le projet territorial du Pays des Sources apporte des réponses aux enjeux soulevés par l'analyse, en se projetant à l'horizon 2030. En effet, les conclusions et problématiques qui résultent du diagnostic ont permis de mettre en évidence des enjeux d'aménagement à l'échelle du territoire, sous forme de questionnements et de positionnements à adopter ou non face aux dynamiques en cours : vers quoi pourrait tendre le territoire et ses communes dans l'hypothèse où aucune réflexion globale et collective n'est entreprise pour optimiser ses conditions de fonctionnement, notamment au regard des atouts et des faiblesses constatés ? Dès lors, l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.) du SCOT vise à déterminer les objectifs des politiques publiques pour les années à venir en les déclinant au travers d'orientations d'aménagement à mettre en œuvre.

A partir d'une approche thématique découlant de l'analyse, plusieurs scénarios ont été préparés et débattus au sein du comité de pilotage lors d'une dizaine de réunions. L'avant projet ainsi élaboré a alors été présenté au sein du conseil communautaire en juin 2011, puis a été présenté à chaque élu du territoire lors de 4 réunions en quartiers de communes courant du mois de septembre et début octobre 2011. Enfin, le projet territorial a également été exposé aux partenaires institutionnels et acteurs socio-économiques, consultés lors de la phase diagnostic, à partir de 3 commissions thématiques (juin - juillet 2011). Ces présentations ont permis d'ajuster, d'enrichir et de faire évoluer le projet territorial, pour aboutir au P.A.D.D. qui a ensuite été débattu au conseil communautaire en novembre 2011, puis mis à la concertation du public à compter de décembre 2011.

Dans le journal d'informations du Pays des Sources, une note d'informations sur le SCOT, a été diffusée dans tous les foyers du territoire. Elles présentaient les principaux objectifs et orientations contenus dans le P.A.D.D. proposé et signalait l'organisation d'une exposition publique dans les locaux de la Communauté de Communes, la tenue d'une réunion publique, ainsi que la mise en ligne du document P.A.D.D. sur le site internet de la Communauté de Communes. Un registre ouvert au siège de la CCPS a permis de recueillir les observations du public.

A l'issue de cette phase active de la concertation sur le P.A.D.D., le comité de pilotage s'est réuni pour examiner les observations émises et apporter les ajustements jugés utiles au dossier présenté. Le dossier SCOT a ensuite été élaboré dans son ensemble, composé d'un rapport de présentation, d'un P.A.D.D. et d'un document d'orientations générales, avant d'être arrêté par délibération du conseil communautaire.

LA PRISE EN COMPTE DE LA DIMENSION ENVIRONNEMENTALE

La dimension environnementale doit être prise en compte dans les SCOT suivant les dispositions des articles L.121-10 et L.122-1 du code de l'urbanisme. L'évaluation environnementale implique la réalisation d'un rapport environnemental par l'organisme responsable du document. Ce rapport a pour objet d'identifier, de décrire et d'évaluer les incidences probables de la mise en œuvre du document sur l'environnement. Dans le cas présent, cette pièce correspond au livre II du rapport de présentation du SCOT du Pays des Sources.

Il convient de préciser ici que ce nouveau dispositif a engendré une concertation plus étroite avec l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement.

Les objectifs des politiques publiques, tels qu'ils sont présentés ci-après, et les orientations d'aménagement qu'ils induisent, ont toujours placé la dimension environnementale comme une préoccupation majeure des élus locaux ayant participé à l'élaboration du P.A.D.D. En effet, le territoire du Pays des Sources est en premier lieu concerné par des contraintes (risques naturels et technologiques) ou des sensibilités (site Natura 2000, Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique, corridors écologiques potentiels, zones à dominante humide, fragilité de la ressource en eau, etc.) environnementales fortes qui font nécessairement partie intégrante du projet territorial retenu. En second lieu, l'optimisation de la qualité du cadre de vie ainsi que la préservation des spécificités paysagères et patrimoniales du Pays des Sources sont deux objectifs forts qui, dès le départ, ont justifié aux yeux des élus l'intérêt d'élaborer un SCOT.

En conséquence, le contenu du P.A.D.D. ne peut qu'intégrer pleinement la dimension environnementale. Sa principale ambition est d'ailleurs de permettre un développement maîtrisé de l'habitat et harmonieux des activités économiques afin de respecter les caractéristiques paysagères du secteur, en visant aussi à une organisation optimisée des déplacements à partir d'une structure urbaine en mesure de garantir dans chaque partie du territoire un niveau minimum d'équipements, de commerces et de services de première nécessité pour les habitants, le tout en limitant les incidences notables sur l'environnement.